

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Bas-Rhin

Commune d'ODRATZHEIM

Procès-Verbal des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 2020

Convocation du 13 février 2020

Conseillers		Sous la Présidence de M. François JEHL, Maire
Élus :	11	
En exercice	10	
Présents	09	
Membres Présents :		Mme Pia PAIVA, Adjointe au Maire, M. René SCHEER, Adjoint au Maire
		Mmes Stéphanie BOETSCH et Marcelle WENDLING Conseillères municipales MM. Sten GUILLAUME, Clément HECKMANN, Thierry KUHN, Philippe SCHAHL, Raymond SCHUHMACHER Conseillers municipaux

ORDRE DU JOUR :

Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 16 janvier 2020,

1. Compte Administratif 2019,
2. Compte de Gestion 2019,
3. Autorisation d'engager des Dépenses d'Investissement avant le vote du Budget Primitif 2020,
4. Approbation du Rapport de la Commission d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.),
5. Travaux de Voirie rue de Dahlenheim : Versement d'un Fonds de Concours à la Communauté de communes de la Mossig et du Vignoble,

Divers et Informations.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 16 janvier 2020 :

Le Procès-Verbal de la séance du 16 janvier 2020 a été adressé aux Membres du Conseil Municipal avant la présente séance. Il ne soulève aucune objection et est adopté à l'unanimité par les membres présents dans la forme et la rédaction proposées,

05-20. Compte Administratif 2019 :

Monsieur le Maire donne lecture et commente dans le détail le Compte Administratif 2019 de la commune. Conformément aux dispositions de l'art. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil élit Monsieur René SCHEER, Président de séance. Le Maire, François JEHL se retire pour le vote du compte administratif.

Après avoir entendu les explications et pris connaissance de l'ensemble des documents budgétaires, Les membres présents, à l'unanimité et après en avoir débattu,

- **Approuvent le Compte Administratif 2019 qui se décompose comme suit :**

Fonctionnement :	Dépenses :	314 790,07 €	
	Recettes :	344 754,30 €	
	Soit un Excédent de		29 964,23 €
Investissement :	Dépenses :	177 559,11 €	
	Recettes :	141 035,48 €	
	Soit un Déficit de		-36 523,63 €
Avec les reports de l'Année 2018			
Fonctionnement :	Excédent cumulé 2018 :	117 451,94 €	
	Excédent 2019 :	29 964,23 €	
	Soit un Excédent cumulé de :		147 416,17 €
Investissement :	Excédent 2018 :	137 584,31 €	
	Déficit 2019 :	-36 523,63 €	
	Soit un Excédent cumulé de		101 060,68 €
Résultat de l'exécution du budget - Excédent			248 476,85 €

06-20 : Compte de Gestion 2019 :

Après examen et commentaires relatifs à la gestion des fonds de la Commune d'Odratzheim pour l'exercice 2019 par le Receveur Municipal, sur proposition du Maire,

Les membres présents, à l'unanimité :

- **Approuvent le Compte de Gestion 2019,**
- **Donnent décharge au Receveur Municipal, Trésorier à Wasselonne, pour la gestion des fonds de la Commune.**

07-20. Autorisation d'engager des Dépenses d'Investissement avant le vote du Budget Primitif 2020 :

Monsieur Le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la [LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 \(VD\)](#)

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose en substance que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses en section d'investissement, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Entendu les explications de Monsieur Le Maire et après en avoir débattu, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **Accepte la proposition de Monsieur Le Maire dans les conditions exposées ci-dessus,**
- **Autorise l'engagement des dépenses d'investissement suivantes :**

Fournisseur	Nature de la Dépense	Compte	Montant T.T.C.
Factures Est Agricole	Révision Plan Local d'Urbanisme	202	125,89 €uros
Facture Hubert Vidal	Révision Plan Local d'Urbanisme	202	2 160,00 €uros
Facture Hubert Vidal	Révision Plan Local d'Urbanisme	202	4 890,00 €uros
Facture EBRA Médias Alsace	Révision Plan Local d'Urbanisme	202	226.42 €uros
Facture Vente KAUFFER	Acquisition Foncière Frais Notaire	2111	215,00 €uros
Facture Vente KAUFFER	Acquisition Terrain	2111	735,00 €uros

- **Monsieur Le Maire précise que les crédits votés seront repris au budget primitif 2020.**

08-20. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération n° 06/2017 du 11 Janvier 2017, le Conseil de communauté a instauré le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique.

Par délibération n° 165/2017 du 26 Septembre 2017, le Conseil de communauté a composé la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées.

En application du 1 du 5° du V de l'article 1609 nonies C, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) de l'E.P.C.I. est chargée d'évaluer le montant des charges transférées afin de permettre le calcul des attributions de compensation.

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) s'est réunie le 7 Janvier 2020 et s'est prononcée sur l'emprunt souscrit par la Communauté de communes de la Mossig et du Vignoble d'un montant de 1 977 000 €uros représentant la participation financière aux infrastructures et réseau de télécommunication à très haut débit, versée à la Région Grand Est. Il s'agit d'un emprunt sur 20 ans, au taux de 1,17 %. L'annuité moyenne de cet emprunt est de 110 560 €uros.

VU le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C paragraphe V,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-17,

VU la délibération n° 06/2017 du 11 Janvier 2017 du Conseil de communauté instaurant le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire dans les termes précités,

CONSIDÉRANT qu'en application du 1 du 5° du V de l'article 1609 nonies C, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) de l'E.P.C.I. est chargée d'évaluer le montant des charges transférées afin de permettre le calcul des attributions de compensation,

CONSIDÉRANT également que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées établit et vote annuellement un rapport détaillé sur les transferts de compétences, de charges et de ressources,

CONSIDÉRANT par ailleurs que la loi précise que l'adoption du rapport de la C.L.E.C.T. par les Communes se fait à la majorité qualifiée d'au moins deux tiers des Conseils municipaux représentant la moitié de la population ou d'au moins la moitié des Conseils municipaux représentant les deux tiers de la population, **CONSIDÉRANT** notamment que le rapport est transmis à chaque Commune membre de la Communauté de communes qui doit en débattre et se prononcer sur celui-ci dans un délai de trois mois suivant sa transmission par la Communauté de communes,

Le Conseil Municipal, appelé à se prononcer sur l'adoption du rapport de la C.L.E.C.T., après en avoir débattu et à l'unanimité des Membres présents,

- **Approuve le rapport du 7 janvier 2020 de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) de la Communauté de communes selon document joint en annexe,**
- **Charge Monsieur le Maire de transmettre un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble.**

Projet de répartition				
Annexe à la délibération 08-20 du 20 février 2020				
Communes	Prises	Coût	1,17%	Impact annuel sur les AC proposé
			20 annuités	
			110 560 €	
BALBRONN	312	54 600 €	3 053 €	1 527 €
BERGBIETEN (1)	322	27 400 €	1 532 €	766 €
COSSWILLER	244	42 700 €	2 388 €	1 194 €
CRASTATT	115	20 125 €	1 125 €	563 €
DAHLENHEIM	348		0 €	0 €
DANGOLSHEIM (2)	311	14 975 €	837 €	419 €
FLEXBOURG	206	36 050 €	2 016 €	1 008 €
HOHENGOEFT	218	38 150 €	2 133 €	1 067 €
JETTERSWILLER	79	13 825 €	773 €	387 €
KIRCHHEIM	310	54 250 €	3 034 €	1 517 €
KNOERSHEIM	98	17 150 €	959 €	480 €
MARLENHEIM	2 157	377 475 €	21 110 €	10 555 €
NORDHEIM	405	70 875 €	3 964 €	1 982 €
ODRATZHEIM	196	34 300 €	1 918 €	959 €
RANGEN	82	14 350 €	802 €	401 €
ROMANSWILLER	569	99 575 €	5 569 €	2 784 €
SCHARRACHBERGHEIM-IRMSTETT	564	98 700 €	5 520 €	2 760 €
TRAENHEIM	313	54 775 €	3 063 €	1 532 €
WANGEN	348	60 900 €	3 406 €	1 703 €
WANGENBOURG-ENGENTHAL	807	141 225 €	7 898 €	3 949 €
WASSELONNE	3 025	529 375 €	29 604 €	14 802 €
WESTHOFFEN	796	139 300 €	7 790 €	3 895 €
ZEHNACKER	120	21 000 €	1 174 €	587 €
ZEINHEIM	91	15 925 €	891 €	445 €
Total	12 036	1 977 000 €	110 560 €	55 280 €

(1) Montant déjà versé 28 950 € en 2015 donc (322x175)-28950 soit 27 400 €
(2) Montant déjà versé 39 450 € en 2015 donc (311x175)-39 450 soit 14 975 €

Adopté à l'unanimité

Daniel ACKER
Président

09-20 : Travaux de voirie Rue de Dahlenheim : versement d'un fonds de concours à la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble :

VU la loi n° 2004-809 du 13 Août 2004 qui prévoit que pour financer la réalisation ou le fonctionnement d'un Équipement, des subventions peuvent être versées entre un Établissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) à fiscalité propre et ses Communes membres, à raison de 50 % de l'opération,

VU la délibération n° 159/2017 du 26 Septembre 2017 du Conseil de communauté définissant l'intérêt communautaire, et notamment la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie,

VU la délibération n° 10/2018 du 13 Février 2018 du Conseil de Communauté fixant d'une part le montant des fonds de concours des Communes en fonction de la taille de la commune, à savoir :

- Communes de moins de 1 000 habitants : 30 % du solde de l'opération,
- Communes de 1 000 à 2 000 habitants : 35 % du solde de l'opération,
- Communes de plus de 2 000 habitants : 40 % du solde de l'opération

et fixant d'autre part les modalités de versement sous forme d'acompte de 50 % au moment du démarrage des travaux et le solde sur présentation du décompte définitif de l'opération,

VU la délibération n° 167/2019 du 17 Décembre 2019 du conseil de Communauté attribuant les marchés de travaux comme suit :

Lot 2 : Société ARTÈRE – MARLENHEIM – 341 742,00 €uros T.T.C.	
FLEXBOURG – rue des Vergers et du Moulin	87 892,80 €uros T.T.C.
KIRCHHEIM – rue de Dahlenheim	21 241,20 €uros T.T.C.
MARLENHEIM – rue de l'Industrie (part Communauté de communes Groupement de Commande)	165 933,60 €uros T.T.C.
ODRATZHEIM – rue de Dahlenheim	17 601,60 €uros T.T.C.
WESTHOFFEN – rue des Jardins	49 072,80 €uros T.T.C.

VU la délibération n° 13/2020 du 4 Février 2020 du Conseil de Communauté sollicitant le versement d'un fonds de concours des Communes et fixant les modalités de versement comme suit :

- Versement d'un Acompte de 50 % au moment du démarrage des travaux,
- Versement du Solde de 50 % sur présentation du décompte définitif de l'opération,

Le Conseil Municipal appelé à se prononcer sur le versement d'un fonds de concours à la Communauté de communes, après en avoir débattu et à l'unanimité des Membres présents,

- **Adopte le montant prévisionnel du fonds de concours d'un montant de 4 515,20 €uros à verser à la Communauté de Communes au titre des travaux de voirie Rue de Dahlenheim,**
- **Décide de verser un acompte de 50 %, soit 2 257, 60 €uros à la Communauté de Communes,**
- **Entend que le solde sera versé sur présentation par la Communauté de Communes, du décompte définitif de l'opération,**
- **Charge Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble,**
- **S'engage à prévoir les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2020.**

Divers et informations :


- **Les Permis de construire suivants ont été acceptés :**

Date	Numéro	Demandeur	Nature des Travaux
30-01-2020	PC 067-354-19-R0007	M. Raphaël SIEFERT	Construction d'une maison individuelle avec garage
30-01-2020	PC 067-354-19-R0008	M. Eric SIEFERT	Construction d'une maison individuelle avec garage

- **Les Déclarations préalables à travaux suivantes ont été déposées :**

Date	Numéro	Demandeur	Nature des Travaux
20-01-2020	DP-067-354-20-R0001	Mme GRIMM Fabienne 10 rue de l'Ecole	Changement tuiles- Ravalement de façades et mise en valeur colombage
17-02-2020	DP-067-354-20-R0002	M. WOURMS Pascal 8 rue du Coin	Création d'un auvent

- Monsieur le Maire transmet le tableau pour les permanences aux **Élections municipales** qui ont lieu les **Dimanches 15 et 22 mars 2020**. Il demande aux Élus de bien vouloir s'inscrire dans un créneau horaire pour pouvoir siéger au bureau de vote.
- Avant de clore la dernière réunion du Conseil municipal de la mandature qui prend fin, Monsieur Le Maire a tenu à remercier ses Adjointes et l'ensemble des Conseillers municipaux pour leur engagement au service de la Commune et de ses habitants tout au long des six années du mandat qui leur a été confié en 2014. Il a ensuite tenu à remercier Monsieur René SCHEER, 1^{er} Adjoint au Maire pour ses 31 années de présence au Conseil Municipal d'Odratzheim. Sa disponibilité et son implication dans le fonctionnement de la commune ont été unanimement salués.
- La prochaine séance du **Conseil Municipal** est fixée au samedi 21 mars 2020 à 10 heures 30'.

<p>François JEHL</p> 	<p>René SCHEER</p>	<p>Pia PAIVA</p>	<p>Stéphanie BOETSCH</p>
<p>Marcelle WENDLING</p>	<p>Sten GUILLAUME</p>	<p>Clément HECKMANN</p>	<p>Thierry KUHN</p>
<p>Philippe SCHAHL</p>	<p>Raymond SCHUHMACHER</p>		